

**N°HAB/2023/73****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	20 septembre 2023	<b>Nombre de conseillers communaux</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	20 septembre 2023	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>38</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 26 septembre 2023.**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE  
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES  
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY  
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET  
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER  
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID  
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU  
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN  
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS  
M. Éric APFFEL  
M. Laurent CHAT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARCHAND****Objet : AVENANT À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE  
L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) 2022-2026.**

HAB/2023/73

**Conseil communautaire du  
26 Septembre 2023**

**Objet: AVENANT À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) 2022-2026.**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° HAB/72/2021 en date du 6 octobre 2021, le conseil communautaire a adopté la convention d'OPAH-RU avec un programme d'actions sur le périmètre du centre ancien de Joigny dont certains articles restaient à préciser par avenant, compte tenu des études à mener notamment le volet immobilier et plus précisément le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) à l'article 3.3.1.

Dans le cadre du suivi animation de l'OPAH-RU, des études ont été menées afin de déterminer les secteurs prioritaires. L'îlot haut-Cortel a été choisi comme le premier secteur prioritaire en raison de son taux de vacance de logements et de commerces et de la concentration de bâtis très dégradés.

Le début des travaux va commencer par le bas de l'îlot 44-46 rue Cortel, propriété de la SIMAD. Le permis de construire déposé fait état d'une surface totale d'habitation de 210 m<sup>2</sup>, le DIFF portera sur cette référence, la subvention de l'ANAH s'élèvera donc à 52 500 € au bénéfice de la SIMAD.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster la répartition des objectifs quantitatifs, les objectifs totaux restant inchangés ainsi que les engagements financiers de la CCJ.

#### PROPRIETAIRES BAILLEURS

<i>objectifs convention initiale</i>
objectifs convention modifiée

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total	
Travaux lourds logement indigne ou très dégradé	1	0	3	4	5	5	5	6	6	6	20	21
Travaux pour la sécurité et salubrité	1	0	1	2	2	2	3	3	3	3	10	10
Travaux logement dégradé	1	0	2	3	2	3	3	3	4	4	12	13
Travaux autonomie	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	5	4
Travaux RSD - décence	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	5	4
Travaux d'amélioration de perf. énergétiques	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	10	10
Transformation d'usage	1	0	1	1	1	2	1	1	1	1	5	5
<b>Sous-Total annuel PROPRIETAIRES BAILLEURS thématique Anah</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>67</b>	<b>67</b>

## PROPRIETAIRES OCCUPANTS

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total	
Trvx lourds logt indigne ou très dégradé - TM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5
Trvx lourds logt indigne ou très dégradé - M	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5
Travaux pour la sécurité et salubrité - TM	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2	2
Travaux pour la sécurité et salubrité - M	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	3	3
Travaux autonomie - TM	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	3	3
Travaux autonomie - M	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2	2
Trvx lutte contre précarité énergétique - TM	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	5	10
<i>dont TM - Prime " sortie passoire thermiques "</i>	1	2	0	2	1	2	0	2	1	2	3	10
<i>dont TM - Prime "Basse consommation "</i>	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2	2
Trvx lutte contre précarité énergétique - M	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	5	10
<i>dont M - Prime " sortie passoire thermiques "</i>	1	2	0	2	1	2	0	2	1	2	3	10
<i>dont M - Prime "Basse consommation "</i>	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2	2
MPR - M	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	10	5
MPR - TM	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	10	5
<b>Sous-Total annuel PROPRIETAIRES OCCUPANTS thématiques Anah</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>50</b>									

VU le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L303-1 (OPAH), L321-1 et suivants, R 321-1 et suivants,

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

VU la délibération HAB/72/2021 en date du 6 octobre 2021 adoptant la convention d'OPAH-RU,

VU la Commission habitat du 20 juin 2023,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 18 septembre 2023,

VU l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**-APPROUVE** les modifications présentées précédemment, à la convention d'OPAH-RU 2022-2026 qui seront reprises dans un avenant,

**-AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention OPAH-RU 2022-2026 et tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurence MARCHAND", is written over the printed name.